



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT DE PARIS

DÉLIBÉRATION

Séance du mardi 27 janvier 2026

CERTIFICAT

La Maire du 12e arrondissement de Paris

Certifie que, conformément aux dispositions de l'article L2131-1 du CGCT ;
Les délibérations adoptées par le Conseil d'arrondissement lors de sa séance du mardi 27 janvier 2026, ont fait l'objet d'une publication électronique sur le site internet de la Mairie d'arrondissement le vendredi 30 janvier 2026 pour une durée de 2 mois.

Fait à Paris, le 30 janvier 2026.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Emmanuelle Pierre-Marie".

Emmanuelle Pierre-Marie
Maire du 12e arrondissement de Paris